



SAUVEGARDE DE L'ENVIRONNEMENT

La Sauvagerie de l'Environnement a été créée en 1978 pour répondre à un besoin pressant d'amélioration de la qualité de la vie face à un environnement agressé par les industries chimiques implantées dans notre région. Sa vocation est d'intervenir dans tous les cas où une menace se présente sur la qualité de la vie et la santé publique. Elle est membre fondatrice de la Fédération Haute Normandie Nature environnement.

Le Président, Patrick Barbosa est élu représentant des associations de protection au Conseil Economique et Social de Haute Normandie.

contact //

Adresse

7, rue de la Muette
27600 Gaillon

Tél. 06 82 17 68 84

Mail patrick.barbosa@free.fr

// Le stockage géologique est-il la seule solution pour les déchets nucléaires ?

L'enfouissement des déchets nucléaires est la seule possibilité privilégiée par la loi du 28 juin 2006 faisant suite au débat public sur les options générales en matière de déchets radioactifs et qui s'est déroulé de fin 2005 à début 2006. Contrairement à ce qui pouvait être espéré par les participants à ce débat, les conclusions de celui-ci, favorables à l'entreposage pérenne en sub-surface, n'ont servi à rien (de même qu'ont été ignorées les recommandations de la loi de 1991, dite loi Bataille, de retenir trois sites pour permettre un choix définitif argumenté). Tout se passe donc comme si la convention AARHUS, pourtant ratifiée par la France était ignorée par les organismes d'état chargés par celui-ci de gérer les problèmes posés par l'exploitation de l'énergie nucléaire ! Rappelons que les principes de cette convention ont été repris dans la charte de l'environnement adossée à la Constitution et que celle-ci stipule que « ... toute personne a le droit de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement » (article 7). Est-ce là l'expression de la démocratie dont se prévalent si bien les représentants de l'Andra, ceux des opérateurs EDF et AREVA et ceux des organismes de contrôle ASN et IRSN ? On a tout simplement choisi le stockage géologique comme si c'était la seule et unique solution sans vouloir ne serait-ce qu'en discuter. ■

// Est-ce raisonnable d'enfouir les déchets pour ne plus les avoir sous les yeux ?

L'autruche se met (dit-on) la tête dans le sable pour ne pas voir le danger... Le nier ainsi le fait-il disparaître ? Ce qui s'est passé à Wittelsheim, dans une mine de potasse désaffectée réservée à un stockage de produits chimiques très dangereux est là pour éclairer le débat : Création du stockage en 1999 (avec des règles draconiennes) et incendie non maîtrisé en 2002 ! L'erreur est humaine, certes, mais toutes les catastrophes significatives sont dues à des erreurs humaines et Cigéo ne sera certainement pas une exception. N'eût-il pas été plus judicieux d'entreposer les déchets en sub-surface de façon à pouvoir les surveiller avant de les faire disparaître sous terre après s'être assuré de la faisabilité et de la sûreté d'une telle opération (qui pour le moment n'est absolument pas admissible par les organismes de contrôle) ? Une prolongation de la vie des centrales nucléaires actuelles au delà des trente ans prévus à l'origine est déjà une fuite en avant des industriels (et de l'état ?) Les problèmes que cela posera sont immenses : Les cuves (non remplaçables) subissent une transformation cristallographique due aux flux de neutrons sur les parois, les câblages vieillissent mal et deviennent dangereux, etc, etc,..)

Comment évaluer la masse de déchets qu'engendrerons les choix s'offrant aux décideurs ? Et comment déterminer la taille du site Cigéo qui en résultera ?

- En cas de prolongation de la durée de vie des réacteurs ?
- Dans le cas du passage de 75% à 50% pour l'électricité d'origine nucléaire ? Ce qui conduirait à arrêter le retraitement de (et non pas des) combustibles usés en 2019 pour respecter la date de 2025 ?...
- Dans le cas de l'abandon du nucléaire comme l'a fait l'Allemagne ?
- Dans le cas d'une catastrophe nucléaire comme celle qui a frappé le Japon ? (30 millions de m³ de déchets...) Sans parler des coûts financiers insupportables alors que nous cherchons partout de l'argent ?

// Le coût de Cigéo est très sous-évalué dans le dossier du maître d'ouvrage

Nous avons vu, ci-dessus le flou du chiffrage de l'enfouissement qui ne tient compte ni des combustibles usés qui viendront certainement s'ajouter aux déchets déjà programmés à Bure, ni des provisions (totalement insuffisantes selon la Cour des Comptes) qu'il faudra compléter. Le dossier du maître d'ouvrage n'en parle pas beaucoup et ne mentionne pas du tout les interrogations de la Cour des Comptes sur les chiffres avancés, sur les taux d'actualisation etc... C'est très dommageable car cela

Rappelons que les combustibles usés ne figurent pas dans les déchets car ils sont considérés comme valorisables. C'est un leurre total car seule une toute petite partie de ceux-ci le sont réellement (environ 4%). La Cour des Comptes ne s'y est pas trompée puisqu'elle demande à l'Andra (dans son rapport public thématique de janvier 2012) de prévoir la place de ces combustibles usés (recyclable...) dans les stockages de déchets de Bure. Il s'agit de 24 000 T d'uranium de retraitement et de 1 700 T de MOX usé. Aucun de ces coûts n'est envisagé dans Cigéo... Qu'en sera-t-il aussi des stocks de déchets en provenance d'autres pays européens ? En principe, ils devraient repartir dans leurs pays d'origine mais la directive européenne du 19 juin 2011 rend possible leur stockage à Cigéo si la France l'a bien transposée dans le droit Français. ■

prive les citoyens d'un moyen de débattre d'une incidence importante sur les finances des générations futures. Rappelons encore un fait indéniable : La responsabilité des opérateurs, en cas d'accident est limitée à presque rien... Le contribuable se trouvant seul face à la dépense, énorme, d'un accident nucléaire (simple accident évalué par la Cour des Comptes : 75 milliards, accident grave (IRSN) : 120 à 450 milliards, accident majeur (IRSN) : 5800 milliards...) ■

// Conséquences d'un accident à Cigéo ?

Le PowerPoint mis sur internet par le docteur-es-sciences Bernard Thuillier est très explicite concernant un accident à Cigéo. Ce pourrait être un incendie, un accident nucléaire et bien d'autres possibilités existent que ce scientifique a extrait des dossiers de l'Andra. http://www.villesurterre.eu/images/ligny_120613_powerpoint_projeje.pdf

Les questions que nous nous posons légitimement sont celles-ci :

- Quelles sont les procédures d'intervention de l'Andra, à 500 m dans le sol, dans chaque cas ?
- Quelle crédit peut-on accorder à la notion de réversibilité (parlons plutôt de récupérabilité) ?

- Peut-on parler de l'argile de Bure comme d'un rempart infranchissable lorsque l'on visionne cette vidéo ? http://www.dailymotion.com/video/x1562ck_l-argilite-de-bure-dure-dure-comme-du-beton-5-mn-54_news
 - Quelle influence sur le gainage métallique des alvéoles auront les inclusions de pyrite, présentes dans l'argilite de Bure, si de l'eau parvient à les humidifier et générer de l'acide sulfurique ?
 - Quid des possibilités de pénétration de l'eau par les descenderies et les puits ?
- On pourrait continuer longtemps comme cela... ■

Les incertitudes du dossier sont telles qu'un examinateur attentif ne peut que se poser des questions sur la précipitation qui a conduit à soumettre au débat public un projet aussi inabouti. Avec des phases où la demande d'autorisation précède les phases de validation par les organismes de contrôle.

- N'aurait-on pas pu (ou dû) attendre qu'on puisse y voir plus clair dans les décisions politiques de limitation de la part du nucléaire dans le mix énergétique total ?
- Y a-t-il urgence ? Et pourquoi ? Les citoyens qui devraient être associés aux décisions ont la très nette impression qu'on les méprise et que l'on sacrifie plus à un rite de communication qu'à la recherche d'un consensus fondé sur le respect.

Ce sont là les raisons qui conduisent la Sauvegarde de l'Environnement à dire NON au projet Cigéo.

